

Restructuration de l'ENTE
Comité de Suivi 2 septembre 2022
Synthèse de la Feuille de route
Suite au CoPil 25 août 2022

Participants :

SPES : Christophe CHASSANDE, Hubert CALLIER

DRH : Caroline TRANCHANT, Anne AMSON, Anne HARLE, Véronique TEBOUL, Yves DUCLERE, Céline RENOUARD, Jean-Yves DEMARETZ,

Intersyndicale ENTE : Guillaume CANTINEAU, Guy VEDRENNE, Peggy LHOMME, Olivier NOEL, Emmanuel TEREINTO, Luc TALASSINOS

Représentants OS nationales : Isabelle ROUSSEAU, Patrick FOURMIGUE CFDT-UFETAM, Philippe GARCIA, Ivan CANDE, Isabelle LEPLA FNEE-CGT, Martine CREVANT, Philippe JASTRZEBSKI UNSA-DD, Laurent JANVIER, Céline AUGES, Céline BARBE, Jean-Noël RAULT FEETS-FO, FSU

Déclarations préalables

Demandes notamment que la décision soit revue par le nouveau ministre, que la méthode de préfiguration se fasse dans la bienveillance, et que le processus de positionnement soit diffusé dès que possible.

En réponse, il est précisé qu'il est bien prévu d'utiliser toutes les marges de manœuvre que permettent les textes réglementaires en conduisant cette préfiguration avec le maximum de bienveillance et un engagement est pris de préciser très prochainement le calendrier de prépositionnement.

- Pilotage

Présentation du dispositif de pilotage

* Comité de pilotage réunissant le DRH, le Chef du SPES, la directrice du CMVRH, la directrice de l'ENTPE et le directeur de l'ENTE, + personnes en charge de la mission.

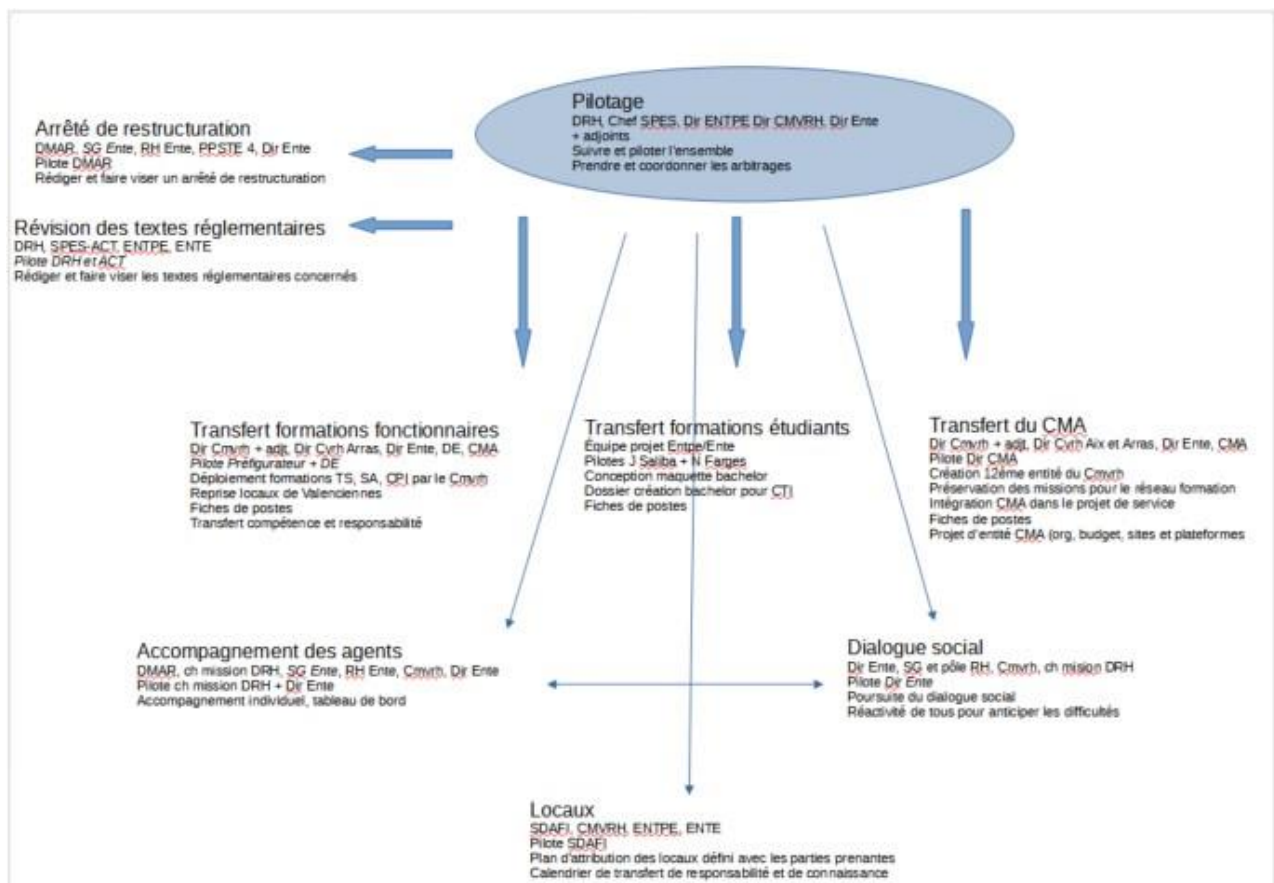
Mis en place le 28 janvier. - Réunion mensuelle (réunion précédente le 1^{er} juillet)

Objectifs

- * Suivre et piloter l'ensemble des chantiers listés dans la présente feuille de route
- * Prendre et coordonner les arbitrages sur les différents sujets.

Attendus

Le pilotage de la mise en œuvre des décisions prises quant au transfert des missions et aux conséquences de la fermeture de l'entité administrative ENTE.



- Arrêté de restructuration

Présentation du dispositif pour établir l'arrêté de restructuration

- * Groupe de travail DRH-DMAR + pôle RH ENTE + PPSTE4 + Dir ENTE
- * Chef de projet : DMAR

Objectifs

- * définir le périmètre, les modalités d'affectation, les étapes et le calendrier
- * rédiger un arrêté de restructuration
- * préciser les conditions de sa mise en œuvre durant les 3 années d'éligibilité des agents
- * proposer le processus et le calendrier de pré positionnement des agents suivant le transfert des missions vers le CMVRH (Arras-Valenciennes, et CMA) et l'ENTPE.

Attendus

- * Un arrêté de restructuration de l'ENTE
- * Un processus de pré positionnement régissant l'affectation des agents accompagnant le transfert des missions (Mise en œuvre du pré positionnement : voir chapitre *Accompagnement des agents*)

Résultats

Arrêté passé au CTM 22 mars. Publié au JO du 06/04/2022. Communiqué aux agents.
Réunion organisée le 11/05 avec les services de la DRH pour présenter aux agents les dispositifs ouverts par l'arrêté de restructuration, répondre à leurs questions sur l'accompagnement des agents mis en place.

Le principe général d'éligibilité est décliné au regard des situations individuelles des agents concernés et des textes réglementaires instituant les dispositifs qui seront mobilisés.

- Les agents qui seront affectés pour ordre dans un service de proximité après le 1^{er} septembre 2023 bénéficieront des dispositifs de l'arrêté de restructuration pour la durée de 3 ans telle que prévue dans cet arrêté.
- pour bénéficier de la priorité à la mobilité, il y a nécessité de prendre une décision individuelle ou collective de suppression de poste. Décision prise par le directeur de l'ENTE.
- tous les agents de l'ENTE dont la mobilité est intervenue depuis la parution de l'arrêté de restructuration, peuvent bénéficier de la PRS en cas de mobilité géographique, dans les conditions prévues par le décret 2008-366 .
- Concernant les CTP, le dispositif est ouvert aux agents dont le poste est supprimé ou substantiellement modifié. Cette analyse sera faite dans ce cadre avec bienveillance.

En cours – à venir

* Un processus de pré positionnement régissant l'affectation des agents accompagnant le transfert des missions

Périmètre : Agents du site de Valenciennes, agents du CMA, agents intégrant l'ENTPE suite au transfert de la mission de formation d'étudiants.

- Révision des textes réglementaires

Présentation des révisions réglementaires à conduire

* Mettre en place un groupe de travail DRH – SPES-ACT – ENTPE – ENTE

* Chef de projet : **Co-pilotage** SPES-ACT (Pierre MAILLET) / *MADC (Margaux Prigent)*

Objectifs

* préciser les textes impactés : abrogation arrêté ENTE, révision arrêté CMVRH, révision arrêté d'organisation de l'administration centrale du MTE, arrêtés relatifs aux formations à vérifier

* définir les évolutions des textes réglementaires des structures d'accueil

Attendus

* La préparation de la révision des textes réglementaires concernés

1^{ère} réunion 27/04 : pas de révision nécessaire dans l'immédiat pour décret ENTPE ni textes statutaires TSDD et SACDD.

Constat :

Arrêtés simples, textes en avril

A venir :

2^e réunion à prévoir : vérification de la complétude des textes à modifier, et anticipation des modifications à faire.

Accompagnement des agents

Présentation des dispositions d'accompagnement des agents.

Groupe de travail DMAR + chargé mission DRH + Dir Ente + SG RH ENTE + CMVRH (+ AS et CCHSCT ?)

* Chef de projet : chargé de mission DRH

Objectifs

* accompagner le repositionnement des agents

* mener un accompagnement individualisé des agents qui ne seraient pas repositionnés

* mobiliser les outils d'appui aux restructuration, y compris en interministériel

Attendus

* Accompagnement individuel des agents

* Suivi du repositionnement des agents.

Constat :

Situation des effectifs au 1^{er} septembre 2022, compte tenu des mobilités sortantes et des départs à la retraite confirmés, et en perspective :

Aix : 37 agents à ce jour,

-8 CMA, -4 ENTPE (4 à 9) = 25 agents au plus à repositionner

-4 IDV, - 2 retraites = 19 agents pour lesquels des solutions sont encore recherchées (et selon les mobilités sortantes d'ici là)

Analyse fine des situations individuelles pour voir les lieux possibles d'affectation pour ordre, après avoir exploré les solutions de repositionnements pérennes

Valenciennes : 29 agents à ce jour,

-2 CMA = 27 agents

-1 retraite annoncée (décembre 23) = 26 agents (sans intégrer les mobilités sortantes d'ici là)

- 1 PM 104 Ch de formation : autorisation de recruter si départ : à l'ENTE, avec affichage dans la fiche de poste du transfert de la mission au 1^{er} septembre 2023

En cours

* Entretien avec cabinet Nativel pour aider les agents volontaires ; mise en place d'un bilan d'orientation

* déplacement à Aix de JY DEMARETZ pour entretiens individuels avec les agents, accompagné chargée de mission cat. B et 1 CMC du CVRH Aix, 28 et 29 juin ; actions d'accompagnement individuelles et collectives en lien avec le CVRH suite aux entretiens ; contacts avec employeurs

* Disponibilité identique pour les agents de Valenciennes qui le souhaitent.

À venir :

Le processus de pré positionnement doit se situer entre 2 bornes pour le CMVRH, son CT 2^{ème} quinzaine de novembre et le 1^{er} mars 2023 (présentation du dispositif et de l'organigramme d'accueil).

Cela permet de laisser ouverts les possibles après ce processus de pré-positionnement lors du cycle 09-2023 :

- pour ceux qui n'auront pas trouvé ou souhaité s'inscrire dans la démarche.
- et pouvoir publier les postes restés vacants (ou susceptibles de l'être) à la mobilité.

Note de cadrage en cours

Organigrammes (à présenter en CT) et macro-fiches de postes pour mi-octobre.

Inscription ENTPE dans cette démarche, intégrée à la note de cadrage unique. Adaptations au processus pour prendre en compte un processus ayant déjà débuté et visant un recrutement jusqu'à 9 agents de l'ENTE, sur la base d'un appel à candidature.

Rappel du périmètre : Agents du site de Valenciennes, agents du CMA, agents intégrant l'ENTPE suite au transfert de la mission de formation d'étudiants.

En cas de refus au terme du dispositif de pré-positionnement au CMVRH, les agents seront affectés temporairement sur le poste initialement proposé ou à défaut sur tout poste du périmètre maintenu libre à l'issue de la procédure.

Demande d'une information collective sur les formations facilitant le repositionnement : CV, entretiens de recrutements, etc.

Les agents non intégrés au processus de pré positionnement et sans affectation à la date de fermeture de l'Ecole seront accueillis pour ordre auprès d'un service de proximité.

Ces agents font l'objet d'un accompagnement renforcé afin d'en minimiser le nombre à la date du 01/09/23.

- Transfert au CMVRH (CVRH d'Arras) des formations de fonctionnaires**Présentation du transfert des formations pour le pôle ministériel**

* CoPil réunissant Dir CMVRH + adjoint + Dir CVRH Arras, Dir ENTE, Dir Etudes, Dir CMA
réunion mensuelle ou bimestrielle

- * Chef de projet : Préfigurateur Bertrand PETIT installé sur le site de Valenciennes depuis le 05 juillet. Entretien avec les agents pour repositionnement.
- * Visite sur site (CMVRH/CVRH d'Arras/Dir ENTE) le 07 mars. Renouvelé le 2 juin.
- * séminaire de travail le 30 août de construction du projet du CVRH, invitation de l'ensemble des agents de Valenciennes

Objectifs

- * Finaliser les opérations nécessaires à la prise en charge de ces formations : calendrier, situation des agents, des moyens, gestion de l'immobilier, modalités, conditions de réussites et mesures transitoires
- * Transférer la mémoire et les documents de référence décrivant ces formations et leurs modalités de mises en œuvre. Documentation du réseau de formateurs sur lequel s'appuie l'ENTE.
- * Elaborer les fiches de postes pour CVRH Arras / site de Valenciennes
- * CMVRH : Fiche de poste préfigurateur CVRH-Arras publiée le 1^{er} mars.

Attendus

- * Déploiement des formations des TSPDD et des SACDD AG et CTT, de la CPI, et des formations continues pour le pôle ministériel par le CMVRH à compter du 1^{er} septembre 2023.
- * Une mise à jour des textes organisation de la formation des corps de fonctionnaires concernés.
- * un transfert de la compétence et des ressources humaines internes et externe (réseau),
- * un transfert de responsabilité matérielle préparé et assurant la continuité du service

En cours :

Travaux commun d'équipe mixte CVRH Arras – ENTE site de Valenciennes, de réflexion sur les évolutions des maquettes pédagogiques et l'organisation des formations. Séminaire le 30/08
Définition du macro organigramme du CVRH d'Arras Valenciennes
Préparation des fiches de postes

Sous-groupes de travail par filières de formation.

A venir :

Processus de pré positionnement des agents de Valenciennes
Poursuite de travail de préparation de l'organisation des formations.

- Transfert des formations étudiants à l'ENTPE

Présentation du transfert des formations étudiantes de 1^{er} cycle

- * Chefs de projet : Nicolas Farges + Jérôme Saliba (maquette pédago – dossier CTI)
- * Mise en place de groupes de travail thématiques de composition + large : ceux déjà nommés + 3 agents fortement impliqués pour l'ENTE

Objectifs

- * élaborer le projet Bachelor.
- * définir finement les moyens humains et financiers. Elaborer un budget coût complet pluriannuel (MS, fonctionnement, investissement)
- * préparer et faciliter le transfert des personnels de l'ENTE ayant vocation à rejoindre l'ENTPE : tendre vers 9 agents transférés

Attendus

- * Un dossier de création de bachelor déposé devant la CTI
- * un collectif d'agents issus de l'Ente impliqués dans la mise en place et embarqués par l'ENTPE
- * des conditions d'embarquement des agents de l'Ente claires et acceptées via un dispositif spécifique de recrutement à créer.
- * Des fiches de postes permettant cet embarquement.

En cours :

Rencontres ENTPE/agents organisée sur site Aix le 15/03, ateliers de travail sur site pour les volontaires, nouvelle visite sur site fin septembre. Travail en cours pour identifier les compétences dont l'ENTPE a besoin et qui sont présentes à l'Ente à Aix.

Convention de coopération ENTPE – ENTE en cours de rédaction pour faciliter l'intégration progressive d'agents de l'ENTE.

Calendrier bachelor : Dossier déposé devant la CTI . Rapport d'auto-évaluation déposé le 27 juin à la CTI. Nombreux courriers de soutien (entreprises, CT, FPH...). Avis officieux de la CTI en novembre/décembre, arrêté du MESRI fin janvier. Travail collectif très positif.

A venir :

Audition par la CTI le 21 septembre

4 agents impliqués, poursuite du processus de positionnement d'agents de l'ENTE.

Demande d'une réunion ENTPE à Aix pour présenter le processus, le projet, et partager très largement les informations auprès des agents du site d'Aix afin de faciliter leur embarquement.

- Transfert du CMA au CMVRH

Présentation du processus de transfert du CMA centre ministériel d'appui à la formation à distance

Cf fiche d'analyse du scénario de rattachement annexée au rapport du Directeur de l'ENTE.

Groupe de pilotage Dir CMVRH + adjt, Dir Cvrh Aix, Dir Ente, et Dir CMA.

Réunion (bi)mensuelle

Chef de projet – Préfigurateur : Dir CMA

Objectifs

- * définir les modalités de reprise (12^e structure du CMVRH)
- * définir les conditions de maintien des agents sur les 2 sites Aix et Valenciennes
- * définir les modalités de travail transversal de CMA au sein du CMVRH (lettres de missions, coopérations avec les autres entités, etc)
- * Contribuer à un projet d'intégration dans le projet de service du CMVRH

Attendus

- * Le rattachement de l'entité « CMA » comme 12^{ème} entité du CMVRH,
- * la préservation de la mission d'appui auprès des acteurs et des partenariats noués + réponse aux besoins identifiés propres au CMVRH : aide à la transformation des formations, à la reconnaissance et l'implication du MTE dans le projet interministériel Mentor.
- * un projet de service CMVRH qui intègre le CMA
- * des fiches de postes
- * les conditions de réussite de l'intégration (budget, appui CMVRH, rapport d'activités, sites et plateformes)

Mis en place :

Rencontres avec agents CMA le 7 mars à Valenciennes, le 27 juin à Aix.

Réunions équipe projet en mars, avril, juin et juillet.

Séminaire de travail des agents du CMA avec temps dédié aux questions à traiter et conditions de réussite du 28 au 30 mars. Partage d'infos et des sujets à traiter avec les agents le 18 mai en réunion de service.

Rédaction en cours d'un article introduisant le CMA et sa mission dans l'arrêté d'organisation du CMVRH.

En cours :

Evaluation budgétaire en cours

Activité importante autour de la bascule sur Mentor avec Forcq2, équipe CMA mobilisée pour assurer la réussite de ce transfert, au bénéfice également d'une meilleure visibilité de l'offre de formation favorable à la transition écologique.

Organigrammes (macro et détaillé) en cours, idem fiches de postes.

A venir

Organigramme - Fiches de postes
Intégration dans le processus de pré positionnement
Activités menées en association dès à présent.

Poursuite du dialogue social

Présentation du processus de dialogue social à l'échelon national

- * Dir Ente, SG et pôle RH Ente, CMVRH, Chargé de mission DRH,
- * Chef de projet : Dir ENTE
- * Information des membres du Conseil de perfectionnement de l'école

Présentation du processus de dialogue social à l'échelon local

- * Réunion de concertation (Comité de suivi) présidée par le Chef du SPES avec les représentants des personnels de l'ENTE
- * Réunions 31 janvier, 17 mars, 26 avril et le 04 juillet. Prochaine le 02/09
- OS Nationales : le 02 simultanément aux OS locales
- * Information du Conseil de perfectionnement (présence OS nationales) le 15/02 et le 07/07
- * CT ENTE, le 08 avril PM
- * réunions d'information ouvertes à l'ensemble des personnels de l'ENTE
- * rencontre avec les directeurs CMVRH le 02 juin et ENTPE en septembre
- * entretiens avec représentants du personnel par le directeur + rencontres avec les agents

Objectifs

- * informer en continu les agents sur l'avancement des chantiers

Attendus

- * Visibilité sur la vie des instances sur 2022 et 2023
- * poursuite du dialogue social et fluidité de l'information descendante et montante durant la phase à venir
- * réactivité de tous pour anticiper autant que possible les difficultés

À venir

- CT ENTE octobre : processus de pré positionnement, organigrammes, macro fiches de postes
- CT CMVRH mi novembre : processus de pré positionnement, organigrammes, macro fiches de postes

Utilisation des locaux

Présentation

- * groupe de travail DAFI + CMVRH + ENTE + ENTPE
- Réunion le 13 janvier et le 13/04
- * Chef de projet : co-pilotage SDAFI (Alain Goret + Denis Kerouredan) et Dir ENTE

Objectifs

- * redéfinir les périmètres immobiliers à compter de septembre 2023
- * définir les responsabilités sur les bâtiments et fonciers non affectés à cette date.
- * Périmètre : Bâtiment scolaire de l'Ente en tout ou partie, foyer, hébergements, LEA, espaces extérieurs du campus aujourd'hui sous la responsabilité de l'ENTE

Attendus

- * Un plan d'attribution des locaux partagé avec les parties prenantes.
- * Un calendrier de transfert (dont marchés)
- * des modalités de transfert de la connaissance

* un processus de cession d'attribution

En cours

Valenciennes : documents à fournir au CMVRH sur l'état des lieux (plans/surfaces, recensement des marchés en cours, coût de fonctionnement, convention d'occupation)

Mise en place d'un sous-groupe spécifique

Aix-en-Provence : estimation des besoins de chaque service occupant (CMA-CMVRH, ENTPE...) pour déterminer les surfaces disponibles à remettre à disposition du RRPIE qui établira une déclaration d'inutilité des locaux (dont hébergement)

A venir

Visites et réunions sur site pour partager l'état des lieux et définir processus et bénéficiaires des cessions d'attribution.

Sécurisation de la restauration sur site.

Autres points

Année scolaire 22/23

* Sollicitation d'agents au-delà de leur fiche de poste, pour mettre en œuvre les missions de l'ENTE : Il sera demandé que ces recours à des agents pour assurer la dernière année d'exercice de l'école fasse l'objet de formalisation précisant les contours et attendus de la mission confiée, sous 1 forme simple et avec le minimum d'informations nécessaires.

Régime indemnitaire

Confirmation du principe du régime indemnitaire des agents du CMVRH pour les agents qui y seront positionnés dans le cadre du transfert des missions.